



**Conseil de Développement
du Pays d'Aunis**

7 rue du Marais Poitevin - BP 10003
17170 COURCON

Tél. : 05 46 01 20 09
Fax. : 05 46 35 53 49
Email : conseil.developpement@pays-aunis.fr

Blog : www.conseildeveloppementpaysaunis.com
Site Web : www.pays-aunis.fr



**Contribution n°1 du Comité Environnement
« Traitement des déchets
Favoriser la réduction des déchets à la source »**

CONTRIBUTION DU COMITE ENVIRONNEMENT

« Traitement des déchets – Favoriser la réduction des déchets à la source »

CONTEXTE :

En cohérence avec les axes de la charte pour le développement du territoire, la démarche du comité environnement s'inscrit **en réponse à** :

1 objectif transversal

Placer chaque habitant comme un acteur à part entière du développement du pays

à 2 objectifs stratégiques

2.1 Développer la concertation entre élus, acteurs et habitants du territoire

3.7 Favoriser l'intégration des principes de développement durable notamment dans les domaines agricoles, économique et de l'habitat

De ce constat, 3 sujets ont été proposés aux élus en Commission Concertation, et ont été validés par les élus du Bureau du syndicat mixte le 15 juin 2009 :

- Les déplacements et la mobilité en Pays d'Aunis
- Le traitement des déchets
- Le plan paysager et les haies

DEFINITION DU SUJET DE CONTRIBUTION

Le contexte

Le Comité Environnement se positionne sur une réflexion en complémentarité de la mission exercée par le SMICTOM. Dans un contexte de nécessaire réduction des déchets à la source, et d'augmentation démographique importante (+10 000 hab entre RPG 1999 et Recensement 2008 – INSEE-), les objectifs du SMICTOM sont :

- Réduction dans les ordures ménagères de la part de déchets organiques compostables ;
- Suppression des verres recyclables dans les ordures ménagères, pratique du dépôt en borne verre recyclable ;
- Réduction des déchets verts en déchetterie ;
- Diminution du volume de papiers dans les collectivités.

Le comité Environnement propose **l'organisation d'opérations de sensibilisation à titre expérimentale pour favoriser l'adoption de pratiques civiques adaptées à la réduction des déchets et l'amélioration du tri à la source**. Les résultats seraient communiqués dans la presse locale pour créer une exemplarité et un changement des comportements à plus large échelle. Une opération serait lancée par canton sur la base du volontariat auprès de différents types d'acteurs, soit quatre actions à l'échelle du Pays d'Aunis, avec calcul de l'amélioration résultante.

PROPOSITIONS

Sur la base du volontariat, des expérimentations sont proposées à des acteurs :

- Un club de football, organisateur d'une rencontre, aurait à prendre les dispositions pour trier les déchets générés par la manifestation (spectateurs, joueurs, encadrement) surtout pour trier les verres recyclables d'une part et les cannettes aluminium d'autre part (canton pressenti Aigrefeuille)
- Une communauté de communes s'inscrirait dans l'utilisation exhaustive des imprimés rectos en brouillon, et pour le recyclage du papier imprimé sur deux faces à faire

collecter, peser et valoriser par le SMICTOM en poids/salarié/an (cdc pressentie Surgères).

- Une commune inclurait dans son bail de location de salle des fêtes, un article pour la bonne gestion des déchets moyennant versement d'une caution, et veillerait à l'application des consignes grâce à un contrôle à la reprise des clefs. La caution ne serait pas restituée si le résultat est insatisfaisant (commune pressentie Marans).
- Une commune ferait intervenir la CUMA Départementale INNOV'17 pour traiter ses déchets végétaux : broyage, déchiquetage, et récupération pour paillage (commune pressentie Saint Jean de Liversay).

La Mutualisation de moyens : avec le partenariat du SMICTOM mettant à disposition les informations et les équipements requis.

La coordination de l'action :

Une réunion préalable avec les acteurs volontaires serait organisée dans les locaux du Pays d'Aunis par le comité Environnement et le SMICTOM pour que leur soit exposée la démarche et les conditions de mise en œuvre définies et les moyens mis à disposition. Les représentants des acteurs désigneront au sein de leur instance une personne référente sur la gestion des déchets qui pourra être l'interlocuteur pour les résultats de la démarche et leur valorisation. L'exemplarité ferait l'objet d'un témoignage devant les élus du territoire, au cours d'une séance de comité syndical, des articles de presse seraient publiés dans les médias locaux, les bulletins communautaires et municipaux, sur le site du Pays d'Aunis et sur le blog du Conseil de développement.

Proposition de calendrier de mise en œuvre :

- A partir de la présentation de cette contribution le 31 MAI 2010 :

- Le Bureau du 17 juin inscrirait à l'ordre du jour la proposition du comité Environnement, et rendrait sa réponse sur le contenu et les acteurs pressentis
- La réunion de lancement de l'expérimentation aurait lieu sem. 26 afin que les acteurs concernés puissent inclure les dispositions dans les préparatifs de leur manifestations respectives et leur organisation.
- La période d'observation courrait sur la durée de : - 1 tournoi de foot, 1 mois pour le papier, une journée pour le broyage, 2 mois pour la salle des fêtes (juillet, août).

Exposé des besoins et moyens dont on dispose :

Contacts des acteurs connus par le Pays.
Organisation de la réunion préalable par le Pays.
Outil de pesée (par les moyens du comité Environnement)

La sollicitation aux élus :

Un soutien actif et volontaire de la part des élus pour faire connaître ces actions et convaincre leurs pairs pour les décliner à l'échelle du territoire du Pays d'Aunis.

CONCLUSION

Le comité sollicite le soutien des élus de la commission « Concertation » sur le projet exposé, pour qu'ils le soumettent aux délégués du syndicat mixte. Et ce, afin que les élus du Pays d'Aunis décident de leur position par rapport au projet et du soutien qu'ils accorderont pour la réalisation des actions proposés.